

Comité de soutien à Ibtissame Lachgar

Rabat, le 27 Août 2025



**Incarcérée à la Prison de Salé, au Maroc
depuis le 10 Août 2025**

Au Maroc, la militante féministe Ibtissame Betty Lachgar risque 5 ans de prison pour blasphème



Le dimanche 10 août 2025, vers 17h30, la militante féministe marocaine et psychologue clinicienne Ibtissame « Betty » Lachgar a été interpellée à son domicile de Rabat par une dizaine d'agents de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ). Son arrestation intervient après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une photo où elle porte un tee-shirt jugé blasphématoire.

Un slogan féministe bien connu

Betty a toujours utilisé ses T-shirts pour faire passer ses idées. Publiée une première fois en 2022 sur ses propres réseaux sociaux, la photo avec ce t-shirt noir barré de l'inscription « Allah is lesbian » - qu'Ibtissame n'a jamais porté au Maroc -, s'inscrit dans un contexte particulier: La condamnation à mort et exécution de deux femmes lesbiennes en Iran. Elle a également porté de T shirt lors de sa participation à l'événement féministe Women Create à Londres en Mai 2025. En réaction à un commentaire dénonçant la censure des paroles critiques en France, elle a répondu par un post pour expliquer que la religion y est instrumentalisée par le système patriarcal.



« Je lutte pour les mêmes droits des femmes dans le monde entier sans m'arrêter à la couleur de peau, à la religion ou aux frontières. »

« Allah is lesbian » est un détournement du célèbre slogan féministe antiraciste « J'ai vu Dieu. Elle est noire, communiste et lesbienne » (Anne-Marie Fauret, les Gouines rouges, 1971). On retrouvait un slogan dérivé, « I met God, she's black » sur des t-shirts pendant le mouvement #BlackLivesMatter aux Etats-Unis, suite à la mort tragique du jeune Trayvon Martin, en 2012. Des variantes incluant les personnes à mobilité réduite et vivant avec un handicap sont également observées dans nombres de manifestations dans le monde: « J'ai vu Dieu. Elle est noire, communiste, lesbienne et en fauteuil roulant »

Le slogan se veut inclusif pour les minorités discriminées. Au Maroc, Ibtissame Lachgar milite depuis de nombreuses années pour les droits LGBT. Elle a instauré au Maroc la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, le 17 mai. L'article 489 du Code pénal condamne l'homosexualité : des peines allant de 6 mois à 3 ans de prison, ainsi que des amendes de 120 à 1200 dirhams.

Une armée de défenseurs de dieu

La photo, sortie de son contexte, a été republiée sur le réseau social X fin juillet 2025 par @jafkech, internaute « patriote », comme le notait le média le 360, agréementée d'un texte appelant à son interpellation par la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Une publication supprimée depuis, mais l'internaute se félicitera par la suite de son arrestation. Des milliers d'autres, dont beaucoup assimilés à la mouvance nationaliste Moorish, signalent la militante en taguant le compte de la DGSN sur X, et en la signalant sur e-blagh, plateforme de la DGSN pour signaler les contenus illégaux sur internet.

Au bout de quelques jours de cyberharcèlement, Ibtissame Lachgar a republié la photo sur X accompagnée d'un texte qualifiant l'islam, « comme toute idéologie religieuse », de « fasciste, phallocrate et misogyne ». « L'interdit du blasphème ne concerne que les adeptes de la religion concernée. Les personnes croyantes ne peuvent rien interdire aux autres – parce que les autres ne le comprennent pas. En tant qu'athée, ce concept m'est totalement indifférent. Et remballez votre prosélytisme ! », lançait-elle dans un autre post.

Quelques heures avant son arrestation, le 10 août, elle publiait, toujours sur X : « Allah is lesbian. Cette phrase me vaut depuis 3 jours des milliers d'injures sexistes, de menaces de viol et de mort, des appels au meurtre, à la lapidation, etc. 99% proviennent d'hommes. Fiers de leurs violences misogynes fondées sur un référentiel religieux. »

Le 10 août toujours, à 14h49, soit deux heures avant l'arrestation de la militante, l'ancien ministre marocain de la Justice, El Mostapha Ramid, affilié au Parti de la justice et du développement (PJD, parti islamiste) a vivement réagi à la publication l'activiste Ibtissame Lachgar, la qualifiant « d'acte prémédité » et « d'offense intentionnelle à la divinité ». Dans une publication sur sa page Facebook, Ramid a affirmé qu'il n'était pas favorable à la censure excessive ni à la chasse aux erreurs verbales, mais que « lorsqu'il s'agit d'atteinte aux symboles sacrés de la religion, et que cela est fait de manière délibérée et planifiée, aucune tolérance n'est possible ». Il a souligné que « le Maroc dispose de lois et d'institutions pour protéger ses valeurs fondamentales » et a rappelé les dispositions de l'article 267-5 du Code pénal, qui punit les atteintes aux constantes religieuses inscrites dans la Constitution. Selon lui, les propos et gestes attribués à Ibtissame Lachgar « ne relèvent pas d'une simple opinion ou divergence idéologique, mais d'une insulte intentionnelle envers Dieu, ce qui nécessite une poursuite judiciaire ».

Quelques heures après son arrestation, le procureur du roi près le tribunal de première instance de Rabat a publié un communiqué dans la nuit du 10 août, annonçant l'ouverture d'une enquête et le placement en garde à vue de la militante, décidés « conformément à la loi », pour « offense à Dieu et à la religion islamique ». Le parquet a précisé que « les mesures légales adéquates seront prises à la lumière des résultats de l'enquête ». Selon l'article 267-5 du Code pénal, toute personne portant atteinte à la religion islamique, au régime monarchique ou à l'intégrité territoriale du Royaume s'expose à une peine de six mois à deux ans de prison et à une amende de 20.000 à 200.000 dirhams. Lorsque l'infraction est commise publiquement, la peine peut atteindre trois à cinq ans d'emprisonnement et un montant d'amende doublé. En cas d'actes commis via des moyens électroniques ou médiatiques, la sanction peut être portée à cinq ans de prison et 500.000 dirhams d'amende.



Le procès d'Ibtissame Lachgar s'est ouvert au tribunal de première instance de Rabat le mardi 12 août, après 48 heures de garde à vue à la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) à Casablanca. Il sera reporté au 27 août à la demande de la défense. L'avocate de la militante, Me Naïma Elguellaf, a sollicité sa remise en liberté provisoire, une requête rejetée par la cour. Ibtissame Lachgar est actuellement détenue à la prison d'Al Arjate, dans la région de Rabat.

Les cyberharceleurs, eux, sont toujours en liberté, et les appels au meurtre se multiplient impunément sur la Toile, tandis que de rares internautes rappellent que « lesbienne » n'est pas une insulte, et que dieu n'a pas besoin d'avocats 2.0.



Des Voix s'élèvent

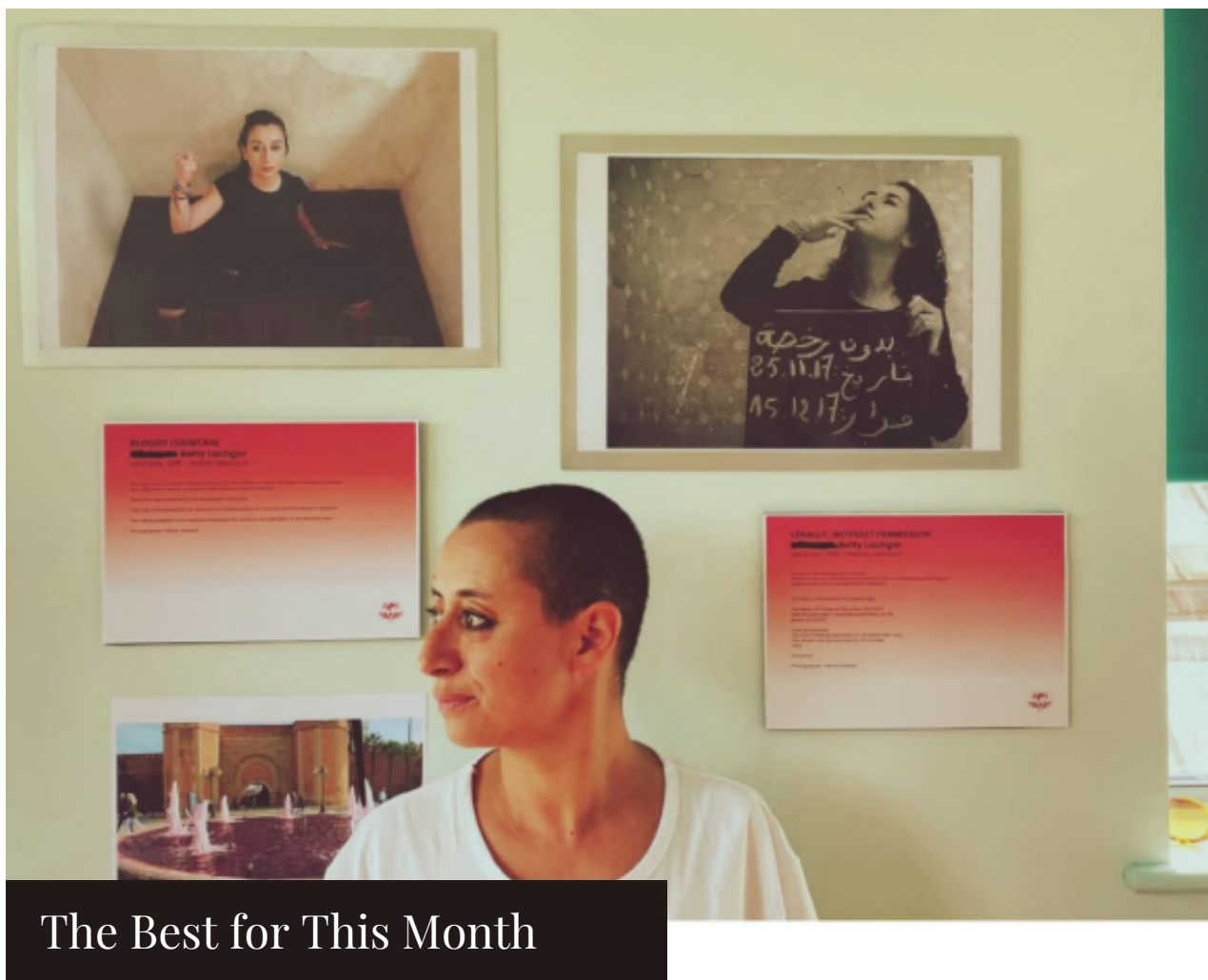
Au nom

de la liberté d'expression

Les soutiens publics sont d'abord timides les premiers jours, tant il est difficile de s'exprimer sur cette ligne rouge qu'est la religion. L'un des premiers est Abderrahim Jamaï, avocat et ancien bâtonnier de Rabat, dans une réponse à l'ancien ministre de la Justice El Mostapha Ramid, le 11 août. Dans cette lettre ouverte intitulée « Je ne suis ni juge ni guide... Ai-je été un instigateur ? », Jamaï accuse Ramid d'«attiser les braises de la haine » et de transformer l'espace public en « tribunal de rue ». Il l'invite à laisser la justice suivre son cours, dénonçant une tendance à « criminaliser les opinions divergentes » en instrumentalisant religion et politique.

L'Association marocaine des droits humains (AMDH), section de Rabat, a quant à elle exprimé dans un communiqué diffusé le 15 août sa « profonde inquiétude » face à l'arrestation de l'activiste pour ce qui « relève de la liberté d'expression et d'opinion ». « Cette arrestation est injustifiée et arbitraire, et porte atteinte à l'ensemble des textes juridiques, en particulier aux engagements internationaux du Maroc en matière de droits humains », poursuit le communiqué. « Cette arrestation s'inscrit dans la droite ligne des partisans de la haine, de la diffusion de la haine et des ennemis du système des droits humains, notamment la 'fatwa' de l'ancien ministre de la Justice qui, outrepassant son statut actuel, a appelé à son arrestation, empiétant ainsi sur les prérogatives du Ministère public. »

Le 15 août, une manifestation de soutien a eu lieu à Paris demandant la libération de la militante, à l'initiative du Front féministe international (FFI). Marie-Noëlle Bas, présidente du FFI, a déclaré à TelQuel : « Betty est très connue en France. Elle y a beaucoup d'amies et avec elle, nous avons fait beaucoup de choses. » Elle annonce « un sit-in devant l'Office du tourisme du Maroc, à Paris, jusqu'à son procès ».



Un parcours militant et des débats nationaux

Née le 5 août 1975 à Rabat, fille de militant syndicaliste, Ibtissame Lachgar est psychologue clinicienne et psychothérapeute spécialisée en victimologie et criminologie (diplômée en 2000 de l'université Paris V), mais surtout une militante féministe et des droits humains connue pour ses actions de désobéissance civile et ses prises de position radicales sur les libertés individuelles.

Vivant entre Rabat et Paris, elle milite au sein de deux collectifs : le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI, qui signifie « qu'ai-je de différent ? » en arabe dialectal) au Maroc depuis 2009, et le Collectif abolition porno-prostitution (CAPP) en France depuis 2020.



En 2009, elle fonde avec la journaliste Zineb El Rhazoui le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI), organisation laïque et universaliste qui milite depuis pour le respect des droits humains, les droits des femmes, des personnes LGBT, la liberté de conscience et de culte, l'abolition de la peine de mort, la dépénalisation de l'avortement et des relations sexuelles hors mariage au Maroc.

Au Maroc, le mouvement MALI s'est fait connaître par des actions spectaculaires visant à interpeller et ouvrir le débat sur des questions de société, et notamment des lois :



2009

un pique-nique organisé en plein mois de ramadan à Mohammedia pour revendiquer le droit de ne pas jeûner pendant le mois sacré, dénonçant l'article 222 du Code pénal qui stipule que « celui qui, notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane, rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps du ramadan, sans motif admis par cette religion, est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 200 à 500 dirhams ». Une action choc qui fera grand bruit, et mettra en lumière cette loi datant de la colonisation qui entrave les libertés individuelles. Depuis, la question de l'abrogation de l'article 222 est régulièrement posée.



2011

Ibtissame Lachgar devient une des figures du mouvement du 20-Février, dans le sillage des printemps arabe, revendiquant la démocratie, le respect des droits humains, la justice sociale, l'indépendance de la justice et la fin de la corruption.



2012

2en collaboration avec l'association néerlandaise pro-choix Women on Waves qui offre des services d'avortement non chirurgicaux (par voie médicamenteuse) aux femmes dans des pays possédant des lois restrictives de l'avortement, Ibtissame Betty Lachgar fait une action fortement médiatisée en accueillant le navire de l'association au large des côtes marocaines, avant de lancer au Maroc une plateforme d'écoute, d'accompagnement pour les femmes désireuses de pratiquer une IVG médicamenteuse et ainsi éviter tout avortement à risque, dans un pays où entre 600 et 800 avortements clandestins sont pratiqués par jour. Une manière aussi de souligner le droit des femmes à disposer de leur corps. Le Code pénal marocain criminalise l'avortement sauf lorsqu'un médecin ou chirurgien estime que la santé de la mère est en danger, et avec l'autorisation du conjoint (article 453). Pour tout avortement ou tentative d'avortement en dehors de ce cadre, il prévoit l'emprisonnement et une amende pour toute femme ayant tenté ou ayant eu recours à un avortement en connaissance de cause (article 454), ainsi que pour quiconque favorise ou pratique un avortement hors de ce cadre (articles 449-452). Quiconque pratique ou tente de pratiquer un avortement s'expose également à une interdiction d'exercer sa profession (articles 451, 452, 456-458). Les discours ou écrits qui incitent à l'avortement sont eux aussi passibles de peines de prison (article 455). Ibtissame Lachgar avait publiquement annoncé en 2012 avoir eu recours à l'avortement, s'exposant au risque de poursuites. Un débat national est lancé et verra, en mars 2015, le roi Mohammed VI s'emparer de la question, ordonnant un projet de loi sur la réforme de la législation régissant l'avortement au Maroc.



2013

un « kiss-in » d'une quarantaine de personnes est organisé devant le Parlement de Rabat pour soutenir des adolescents poursuivis à Nador pour « atteinte à la pudeur » après avoir diffusé sur Facebook une photo de leur baiser. Les images du kiss-in, violemment perturbé par un individu présent sur place, feront le tour du monde.



2017

2017 : à l'occasion de la journée internationale de l'élimination des violences contre les femmes, le mouvement M.A.L.I. colore en rouge sang des fontaines du centre-ville de Rabat. Objectif : sensibiliser l'opinion publique quant aux violences masculines et dénoncer la situation des femmes et des filles au Maroc. Les autorités ouvrent une enquête pour dégradation de bien public, mais Ibtissame Lachgar échappe finalement à toute poursuite. « Cette performance était une manière symbolique de rappeler aux Marocains que des millions de femmes sont victimes de violences sous toutes ses formes. Mais apparemment, ça intéresse moins que la dégradation des fontaines », se désolait alors la militante.



2018

en France, Ibtissame Lachgar rejoint le Collectif abolition porno-prostitution (CAPP), qui milite pour l'éradication de « toutes les formes de marchandisation des êtres humain.e.s (qui touchent principalement des femmes et des enfants) : prostitution, porno-prostitution, gestation pour autrui » en combattant « le système sexiste, raciste, colonialiste et capitaliste permettant et encourageant cette marchandisation ».



2019

dans une action symbolique, MALI rebaptise les rues de Rabat avec des plaques dédiées à des femmes « célèbres mais invisibles », pour redonner une place aux femmes qui sont exclues de l'espace public, confinées à l'espace domestique.

2022

MALI publie son « Macabre dictionnaire des tests de virginité », un livret illustré élaboré en partenariat avec l'agence de publicité TBWA/RAAD de Dubaï, qui dénonce cette pratique fondée sur un mythe sans fondement médical, la virginité, et utilisée comme moyen d'évaluation et d'oppression des femmes.

Pendant la Coupe du monde de football au Qatar, MALI renouvelle sa collaboration avec TBWA/RAAD de Dubaï pour la campagne Refs for change : à chaque coup de sifflet d'une arbitre femme, MALI tweetait en temps réel pour mettre en avant des femmes du monde entier qui ont ouvert la voie et réussi dans différents domaines dominés par les hommes.

2023

MALI lance une campagne web en anglais et en arabe sur les articles problématiques du Code de la famille, pour sensibiliser aux droits des femmes. Inégalité dans l'héritage, dote, répudiation... tous les articles sont critiqués.

2024

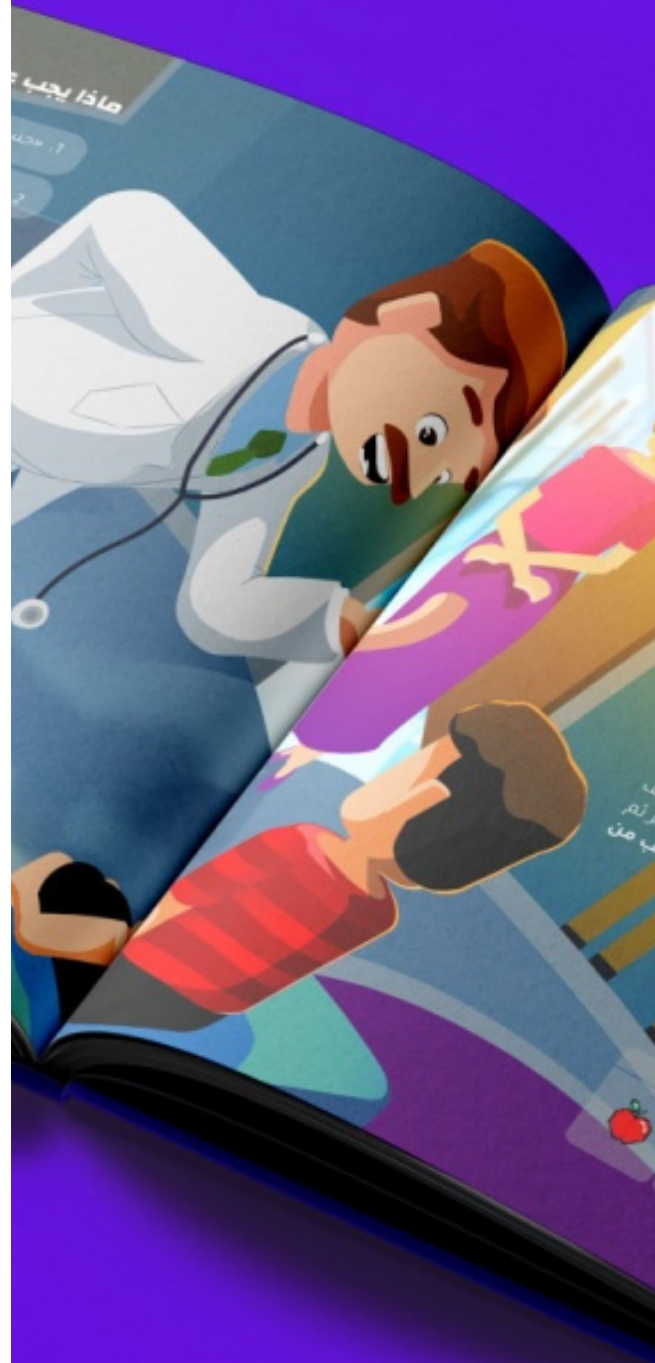
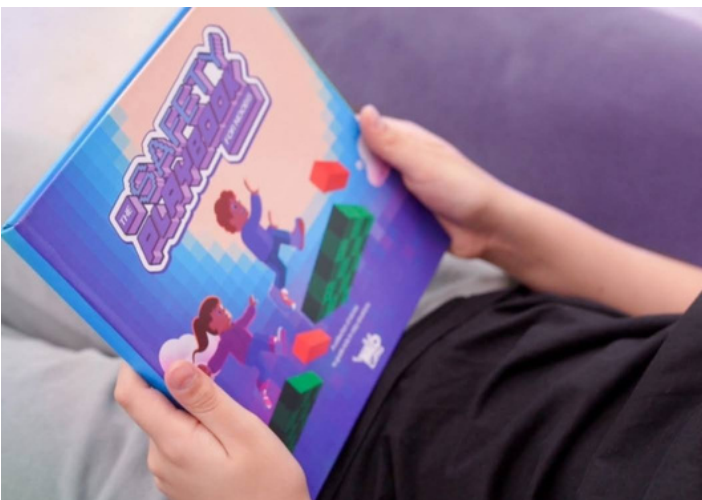
Ibtissame Lachgar remporte un prix au ACT Champion of good à Cannes, en France.



2025:

L'agence de publicité Cheil Dubai et MALI lancent la campagne « Mon Corps en Sécurité », visant à apprendre aux enfants à reconnaître les premiers signes de violence sexuelle et savoir réagir. Déclinée en un manuel ludique et un jeu vidéo, la campagne veut « aborder cette question sensible sans perturber le sentiment de sécurité et d'innocence des enfants », grâce à une approche adaptée, pensée par des psychologues pour enfants. [M.A.L.I. Safety for noobs](#)

Ibtissame Lachgar est régulièrement invitée à donner des conférences dans différents pays. Elle est d'ailleurs attendue en octobre à Brighton pour l'événement féministe international [FILIA](#).



AVANT MÊME D'ÊTRE JUGÉE, ELLE VOIT SA SANTÉ ET SA DIGNITÉ MENACÉES.



Survivante d'un sarcome d'Ewing, un cancer des os diagnostiqué à ses 20 ans, Ibtissame Lachgar vit depuis avec un handicap et porte une prothèse au bras gauche. Les derniers rapports médicaux alertent : sans intervention appropriée, elle risque de perdre son bras.

Ses conditions de détention rendent cette situation encore plus alarmante. Placée en isolement total, y compris lors des promenades, elle subit un régime particulièrement éprouvant qui fragilise davantage son état. Une telle privation de contact et de stimulation sociale entraîne inévitablement des conséquences psychologiques lourdes. Au-delà d'un suivi médical spécialisé indispensable à sa pathologie, elle a besoin d'un accompagnement psychologique adapté, comme recommandé pour les personnes atteintes de maladies chroniques et invalidantes. Lui refuser ces soins met en péril non seulement sa santé physique, et mentale.

Tout/e détenu/e doit être traité/e avec humanité et dans le respect de sa dignité. Dans ce cas, le manque d'accès aux soins et les conditions d'isolement soulèvent de sérieuses préoccupations quant au respect de cette obligation fondamentale.



La liberté provisoire de Betty Lachgar vient d'être refusée pour la deuxième fois et son audience est désormais reportée **au 3 septembre 2025**. Le procès de la militante était initialement prévu le 27 août 2025 devant le tribunal de première instance de Rabat. Une pétition, déjà signée par plus de 3 700 personnes, circule en ligne, tandis que le hashtag **#FreeBetty** continue de mobiliser pour demander sa libération.

La santé et la dignité de Betty ne peuvent pas attendre. Chaque message, chaque partage, chaque prise de parole contribue à rompre l'isolement et à amplifier l'appel à la justice.

- Contact du comité de soutien : FreeBettyMaroc@pm.me
- Réseaux sociaux d'Ibtissame Lachgar et de MALI : [Instagram](#), [Facebook](#), [X](#)



Ressources utiles :

- [Au Maroc, une militante LGBTQI arrêtée pour "atteinte à la religion islamique"](#)
- [Ibtissame Betty Lachgar : "La colère fait partie de ma personnalité et de mon activisme" – Telquel.ma](#)
- [Affaire Betty Lachgar : l'AMDH alerte sur une "atteinte à la liberté d'expression et d'opinion" – Telquel.ma](#)
- [Affaire Betty Lachgar : nouveau round du clash entre Ramid et Jamaï – Telquel.ma](#)
- ["#FreeBetty" : naissance d'un mouvement de soutien à l'activiste incarcérée – Telquel.ma](#)
- [Communiqué du PCF \(Parti Communiste Français\)](#)
- [Communique de Hounna \(collectif féministe marocain\)](#)
- [Goud](#)
- [Edito 360: Blasphème ou opinion](#)
- [Declaration de Mr Assid](#)